



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 21

présents : 13
représentés : 06
votants : 19
absents : 02

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022 À 18H30

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :
08 décembre 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Jacques RAYNAL
et Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Philippe GIACOMETTI, Réjane
LIAGRE, Nadine DEBAISIEUX, Christian LAPEYRE, Isabelle BESSE,
conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Sandrine VILLENAVE donne procuration à Philippe GIACOMETTI,
Alain MALTERRE donne procuration à Kévin SUBRENAT
Yann VANNIER donne procuration à Michel RATON
Hanif OUBROU donne procuration à Éric PASQUET.
Gilbert DODOGARAY donne procuration à Christian LAPEYRE
Muriel LOPEZ donne procuration à Nadine DEBAISIEUX.

ABSENTS :

Franck LACOSTE
Sandra GARRIT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Michel RATON

**DÉLIBÉRATION N° 068 12 2022 - FINANCES – BUDGET 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 –
ANNULE ET REMPLACE**

Présentation par Catherine LABARRERE.

Vu la délibération n°64 12 2022 en date du 05 décembre 2022 ;

Afin de faire face aux différentes augmentations de charges du personnels, induites par la revalorisation du minimum de traitement au 1er mai 2022, celle du point d'indices au 1er juillet 2022 ainsi qu'une augmentation des cotisations pour assurances du personnel, de plus que les recrutements de l'exercice en cours, il est proposé d'abonder le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés. Le montant nécessaire est pris sur les chapitres ci-dessous.

- **PROPOSITION** la décision modificative n° 3 du Budget 2022 de la commune, comme suit:

Fonctionnement					
Dépenses					
	BP	DM 1	DM 2	DM 3	Total
Ch. 012 – Charges de personnels	3 084 400.00	0.00	+90 282.76	+ 140 000.00	3 314 682.76
Ch. 011 – 60632 – Fournitures de petit équipement	137 200.00	0.00	0.00	- 40 000.00	97 200.00
Ch. 011 – 60612 - Energie – Electricité	366 000.00	0.00	0.00	- 50 000.00	316 000.00
Ch. 65 – Autres charges de gestion courante	316 900.00	0.00	0.00	- 10 000.00	306 900.00
Ch. 67 – Charges exceptionnelles	11 300 .00	0.00	0.00	- 5 000.00	6 300.00
Total Dépenses				35 000.00	-
Recettes					
Ch. 70 – 70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	55 000.00	0.00	0.00	+ 5 000.00	60 000.00
Ch. 70 – 7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	85 000.00	0.00	0.00	+10 000.00	95 000.00
Ch. 75 – 752 – Revenus des immeubles	200 000.00	0.00	0.00	+ 20 000.00	220 000.00
Total Recettes				35 000.00	-
Total de la DM n° 3				0.00 €	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n° 3 du Budget 2022 de la commune, présent ci-dessus.

VOTE : Pour : 14

Abstention : 5 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX,
C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ)

Contre : 0

Fait et délibéré le 12 décembre 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

